



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

En visioconférence **Mardi 31 mars 2026**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Michel BOURNEZ - Gérard GEORGES – Albert GIBOULET -
Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY

Excusés : M. Stéphane BEGEL - Joël EUVRARD - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : MM. Guillaume COLIN et Théo GRANDCLAUDE

1- MASCULINS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53425320 : R3 idverde groupe A : ENT. ST FLORENTIN – COSNE UCS du 22 mars 2026

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 26 mars 2026 qui dit la réserve d'avant match irrecevable sur la forme, dit la réserve d'avant match non-fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat.

Match n° 53425328 : R3 idverde groupe A : SENS 2 – ENT. ST FLORENTIN du 29 mars 2026

En raison d'un décès, la commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au dimanche 3 mai 2026.

Elle adresse ses sincères condoléances au joueur et à sa famille ainsi qu'au club de Ent. St Florentin.

La commission prend connaissance des rencontres des 28 et 29 mars 2026 reportées selon la procédure avec un envoi par e-mail aux clubs et officiels :

R1 Herbelin groupe B :

- 53515669 : PAYS MAICHOIS – JURA SUD FOOT 2
- 53515800 : PONTARLIER 2 – RIOZ

R2 Bonglet groupe C :

- 53422847 : LEVIER – POLIGNY GRIMONT
- 53422848 : LA JOUX NOZEROY – BESANCON FOOT 2

R2 Bonglet groupe D :

- 53425164 : MORTEAU MONTLEBON 2 – ASM BELFORT2

R3 idverde groupe F :

- 53439251 : FRASNE – DOUBS
- 53426278 : LES ECORCES – LARIANS MUNANS

1.2 – REPORTS

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au samedi 4 avril 2026 à 17h00 :

R2 Bonglet :

Groupe D :

- 53425164 : MORTEAU MONTLEBON 2 – ASM BELFORT 2 à 19h00

R3 idverde :

Groupe F :

- 53439251 : FRASNE – DOUBS (accord des clubs pour jouer le vendredi 3 avril à 20h00)

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au lundi 6 avril 2026 à 15h00 :

R1 Herbelin :

Groupe B :

- 53515669 : PAYS MAICHOIS – JURA SUD FOOT 2

R2 Bonglet :

Groupe C :

- 53422848 : LA JOUX NOZEROY – BESANCON FOOT 2

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au dimanche 3 mai 2026 à 15h00 :

R1 Herbelin :

Groupe B :

- 53515800 : PONTARLIER 2 – RIOZ (**vendredi 1^{er} mai car Pontarlier joue en Coupe Intersport le 3/05**)

R2 Bonglet :

Groupe C :

- 53422847 : LEVIER – POLIGNY GRIMONT

R3 idverde :

Groupe F :

- 53426278 : LES ECORCES – LARIANS MUNANS

1.3 – COUPE INTERSPORT

Match n° 54432715 : Coupe Intersport groupe A : FONTAINE LES DIJON 2 – IS/SELONGEY 2 du 4 avril 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer et inverser la rencontre au jeudi 2 avril 2026 à 19h30 à Selongey.

2- JEUNES

2.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 55382629 : U15R2 groupe D : VALDAHON VERCEL - GRANDVILLARS du 11 avril 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au samedi 18 avril 2026 à 17h00 au stade de la Combe Bourdon 2 (synthétique) à Valdahon.

Match n° 55382673 : U13R1 : VALDAHON VERCEL – NEVERS CHALLUY SERMOISE du 4 avril 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au samedi 11 avril 2026 à 13h45 au stade de la Combe Bourdon 2 à Valdahon.

Match n° 55382866 : U13R1 : VALDAHON VERCEL – RACING BESANCON du 18 avril 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au mercredi 22 avril 2026 à 16h30 au stade de la Combe Bourdon 2 à Valdahon.

La commission prend connaissance des rencontres des 28 et 29 mars 2026 reportées selon la procédure avec un envoi par e-mail aux clubs et officiels :

U18R2 groupe B :

- 53387296 : PONTARLIER 2 – LA JOUX NOZEROY

U15R1 :

- 53386650 : PONTARLIER – AJ AUXERRE

2.2 – COUPE U16 CREDIT AGRICOLE

La commission prend connaissance du résultat de la rencontre des 1/8èmes de finale en retard et programme la rencontre n° 5558812 : IS/SELONGEY – GUEUGNON le samedi 4 avril 2026 à 14h00 au stade du Réveil à Is sur Tille.

2.3 – REPORTS

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au samedi 11 et dimanche 12 avril 2026 :

U18R2 groupe B :

- 53387296 : PONTARLIER 2 – LA JOUX NOZEROY

U15R1 :

- 53386650 : PONTARLIER – AJ AUXERRE

3- FEMININES

SENIORS

3.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53516398 : R1F MCE : IS-SELONGEY 1 - AJ AUXERRE 2 du 04 avril 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au mercredi 06 mai 2026 à 18h30 au stade des Courvelles à Selongey.

Match n° 53517888 : R2F : LEVIER 1 - SOCHAUX MONTB. FC 1 du 03 mai 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre au samedi 02 mai 2026 à 19h00 au Stade Georges Saulnier 1 à Levier.

La commission prend connaissance des rencontres des 28 et 29 mars 2026 reportées selon la procédure avec un envoi par e-mail aux clubs et officiels :

R1F Mon Courtier Energie :

- 53568181 : GSF HAUT DOUBS – VESOUL FC

R2F, Groupe B :

- 53517873 : DYNAMO FC – MONT SOUS VAUDREY
- 53517875 : LEVIER – VALDAHON-VERCEL

3.2 –REPORTS

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au dimanche 26 avril 2026, à 15h00 :

R2F, Groupe B :

- 53517873 : DYNAMO FC 1 – MONT SOUS VAUDREY VA 1
- 53517875 : LEVIER 1 – VALDAHON-VERCEL 1

4- FUTSAL

SENIORS

4.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53812062 : R1 Futsal : US JOIGNY 1 – RIOZ FC 1 du 28 mars 2026

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club RIOZ FC.

La commission donne match perdu au club de RIOZ FC (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de US JOIGNY (3pts ; 3 buts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

Match n° 53812061 : R1 Futsal : BESANCON SP. FUTSAL 1 – MBFC 1 du 29 mars 2026

La commission prend connaissance du forfait déclaré du club MBFC.

La commission donne match perdu au club de MBFC (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de BESANCON SP. FUTSAL (3pts ; 3 buts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

Match n° 53812060 : R1 Futsal : HERICOURT 1 – FCDC 1

La commission prend connaissance du forfait non déclaré du club FCDC.

La commission donne match perdu au club de FCDC (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de HERICOURT (3pts ; 3 buts).

Amende : 200 Euros pour forfait non déclaré

Match n° 53812065 : R1 Futsal : FCDC 1 – BESANCON SP. FUTSAL 1 du 11 avril 2026

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au samedi 02 mai 2026 à 17h00, salle Espace Loisirs à Clénay.

Match n° 55403698 : R2 Futsal Groupe B : MORTEAU MONTLEBON FC 1 - BESANCON SP. FUTSAL 2 du 06 avril 2026

La commission prend connaissance du forfait de MORTEAU MONTLEBON FC lors de la rencontre du vendredi 13 mars 2026 (match aller, journée 2) et acte l'inversion de la rencontre retour.

La rencontre se déroulera alors le lundi 06 avril à Besançon, à 21h15 au gymnase Diderot.

JEUNES

4.2 – CHAMPIONNATS U15 ET U18

La programmation des journées 7 et 8 est finalisée et va être envoyée aux clubs concernés.

4- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :

MONTBELIARD BELFORT FC : Amende de 20 euros (R1 Futsal n° 53812058)

ASPTT DIJON : amende de 20 Euros (U16R1 n° 53386749)

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football